



Monsieur Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 10 mars 2023

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics.

En cas d'accident grave, les services de secours doivent prendre en charge le plus rapidement les victimes. La question du temps peut être vitale. Or, l'agence wallonne pour la sécurité routière vient de faire un bilan sur le respect, respectivement non-respect, du couloir de secours et du principe dit de la « tirette » en cas d'embouteillages sur les routes belges.

Il ressort de cette enquête que près de 20 pour cent des usagers de la route ne se sentent pas obligés de respecter le couloir de secours alors que la moitié ne sait pas quand ils sont censés laisser le passage aux véhicules de secours.

- J'aimerais dès lors savoir de Monsieur le Ministre si son département dispose de données sur le respect du couloir de secours, ancré dans notre code de la route, respectivement sur le respect du principe de la « tirette » sur nos routes ?
- Monsieur le Ministre est-il d'avis que les usagers de la route sont suffisamment informés sur les situations dans lesquelles les deux principes s'imposent ?
- Quelles sont les initiatives pour mieux faire connaître ces principes ?
- Est-ce que des contrôles ciblés ont été organisés ?
- Quel est, le cas échéant, le nombre de conducteurs qui ont été verbalisés pour des infractions afférentes ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Mars Di Bartolomeo  
Député